

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

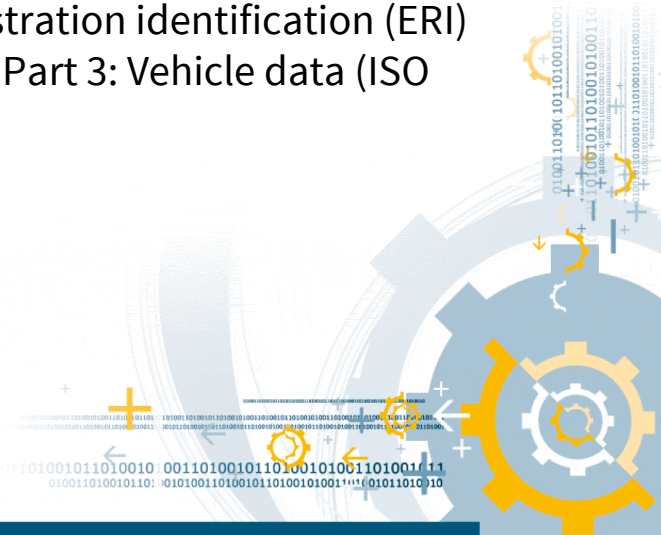
## ILNAS-EN ISO 24534-3:2016

### **Systèmes de transport intelligents - Identification automatique des véhicules et des équipements - Identification d'enregistrement**

Intelligente Verkehrssysteme -  
Automatische Identifizierung von  
Fahrzeugen und Ausrüstungen -  
Elektronische Identifizierung für die

Intelligent transport systems - Automatic  
vehicle and equipment identification -  
Electronic registration identification (ERI)  
for vehicles - Part 3: Vehicle data (ISO

04/2016



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 24534-3:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 24534-3:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Systemes de transport intelligents - Identification  
automatique des véhicules et des équipements -  
Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour  
les véhicules - Partie 3: Données du véhicule (ISO 24534-  
3:2016)**

Automatische Identifizierung von Fahrzeugen und  
Ausrüstungen - Elektronische Identifizierung für die  
Registrierung (ERI) von Fahrzeugen - Teil 3:  
Fahrzeugdaten (ISO 24534-3:2016)

Intelligent transport systems - Automatic vehicle and  
equipment identification - Electronic registration  
identification (ERI) for vehicles - Part 3: Vehicle data  
(ISO 24534-3:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 4 mars 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
<b>Avant-propos européen .....</b>	<b>3</b>

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 24534-3:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Systèmes de transport intelligents", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 24534-3:2010.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 24534-3:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 24534-3:2016 sans aucune modification.

---

---

**Systèmes de transport intelligents —  
Identification automatique des  
véhicules et des équipements —  
Identification d'enregistrement  
électronique (ERI) pour les  
véhicules —**

**Partie 3:  
Données du véhicule**

*Intelligent transport systems — Automatic vehicle and equipment  
identification — Electronic registration identification (ERI) for  
vehicles —*

*Part 3: Vehicle data*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4 Abréviations</b> .....	<b>3</b>
<b>5 Exigences</b> .....	<b>4</b>
5.1 Données d'identification de véhicule.....	4
5.2 L'identifiant de véhicule.....	4
5.3 Type des données ERI.....	5
5.4 Type des données ERI supplémentaires.....	5
5.5 Données d'enregistrement ERI supplémentaires.....	6
5.5.1 Type des données d'enregistrement ERI supplémentaires.....	6
5.5.2 Types administratifs.....	12
5.5.3 Type de code de catégorie de véhicule UE.....	12
5.5.4 Autres types de véhicule.....	14
5.5.5 Type de véhicule ISO 3833.....	15
5.5.6 Autres types de forme véhicule.....	15
5.5.7 Types de nombre de passagers, nombre d'essieux et masse.....	16
5.5.8 Types de moteur et de source d'énergie.....	18
5.5.9 Types environnementaux.....	19
5.5.10 Type de données de contrôle officielles.....	20
5.5.11 Types utilisés pour l'EFC.....	20
5.5.12 Autres types.....	27
5.6 Attributs.....	29
5.6.1 Introduction.....	29
5.6.2 Types utiles.....	29
5.6.3 Ensembles d'attributs utiles.....	30
5.6.4 La classe d'objet d'information ATTRIBUTE.....	30
5.6.5 Définitions des attributs.....	30
5.7 Encodage.....	31
<b>Annexe A (normative) Modules ASN.1</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe B (informative) Données ERI combinées et enregistrements locaux</b> .....	<b>48</b>
<b>Annexe C (informative) Correspondance avec les attributs EFC</b> .....	<b>53</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>54</b>



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

L'ISO 24534-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 204, *Systèmes de transport intelligents*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 24534-3:2010), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 24534 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Identification automatique des véhicules et des équipements — Identification d'enregistrement électronique (ERI) pour les véhicules*:

- *Partie 1: Architecture*
- *Partie 2: Exigences de fonctionnement*
- *Partie 3: Données du véhicule*
- *Partie 4: Communications sécurisées à l'aide de techniques asymétriques*

En outre, l'ISO a publié une cinquième partie ISO 24534-5:

- *Partie 5: Communications sécurisées à l'aide de techniques symétriques*